



Avril 2022



Sommaire

- 1 Le mot du président du CROS
- 2 L'évènement du mois en photo
- 3 Actualités
- 4 Du côté des ligues
- 5 Du côté des clubs
- 6 Plateforme Régionale Sport Santé Corse
- 7 Les dossiers du CROS
- 8 Le CRIB Corse

Record de France 100m vétéran Abed Ouadah



CROSCORSE.COM

1. Le mot du Président

Comme chaque année, [l'Agence Nationale du Sport](#) a attribué à la Corse des fonds destinés au financement du fonctionnement du sport local insulaire (ex-CNDS). Nous sommes une région particulière dans ce dispositif ; c'est pourquoi les subventions de l'ANS ne sont pas à demander à vos fédérations.

C'est en effet la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse, constituée à part égale de représentants du Comité Régional Olympique et Sportif et de d'élus de la Collectivité de Corse, sous la supervision du référent de l'ANS en la personne du Préfet de Corse, qui valide la répartition des fonds vers les différentes associations sportives.

Chers amis du mouvement sportif, la campagne 2022 est ouverte, vous avez jusqu'au 30 avril 2022 pour réaliser cette démarche.

Pierre Santoni

Président du CROS Corse



2. L'événement du mois en photo



Abed Ouadah, 70 ans, s'impose comme un des meilleurs nageurs Français de sa catégorie.

À l'occasion du **"trophée du nageur polyvalent"** organisé par [l'ASPTT Bastia](#), le vétéran catégorie C10 vient de réaliser le **record de France du 100m nage libre**.

Un nouveau chrono en **1'04''44** contre 1'07''12 pour l'ancienne marque.

Il fut aussi de la partie sur le 50m nage libre avec un chrono en 30''13 puis sur le 200m, **là aussi passé tout près du record**. Avec un temps de 2'24''20 il passe à seulement 8 centièmes du record de France. Une bonne performance et un événement réussi dans la piscine de la Carbonite.

3. Actualités

Extras Jeux des Iles aux Baléares

Cette année, les **JEUX DES ILES** font leur retour **aux Baléares**.

À l'occasion, **un vol direct AJACCIO-PALMA** est programmé pour le **week-end de l'Ascension (du 24 au 29 mai 2022)**.

C'est l'opportunité pour passer un séjour dans les îles au de large de l'Espagne et cela **à partir de 690€***

PRÉ-INSCRIVEZ-VOUS POUR OBTENIR VOS PLACES ET PLUS D'INFORMATIONS

*Séjour en demi-pension

PRÉ-INSCRIPTION

Week-end de
l'Ascension

**A PARTIR DE
690€***

PALMA DE MAJORQUE

Contact@croscorse.fr

Direct au départ
d'Ajaccio

*séjour demi pension

De nombreuses îles au rendez-vous aux Jeux des Îles !

Les Jeux des Îles de retour aux Baléares accueillera de **nombreuses îles** ! En effet, après quelques années d'absence suite à la pandémie de la Covid-19, les Jeux comptent déjà **un potentiel de 12 îles** au sein de la compétition ! Notamment, nous noterons déjà la présence **des Açores, de la Guyane, des îles des Canaries, d'Ibiza, de Corfou et d'autres encore** ! Cela promet une compétition animée pour nos jeunes sportifs corses!



Facebook COJI

Formation Continue BNSSA 2022

Deux dates pour recycler votre BNSSA

- Formation continue le 13 mars 2022 et examen le 27 mars 2022 à **Ajaccio**
- Formation continue le 10 avril 2022 et examen le 17 avril 2022 à **Bastia**

N'hésitez pas à nous écrire ou nous contacter par téléphone pour plus de renseignements

En savoir plus



Bureau du CROS Corse de Bastia migre à Borgo !



CHANGEMENT LIEU

Retrouvez les bureaux du CROS Corse
au Complexe Sportif Paul Natali
à BORGU

**Du Lundi au Vendredi
de 9h à 16h**

(Fermé les mercredis)

4. Du côté des Ligues

Ligue Corse baseball : ils s'implantent tout doucement dans l'île



En ce début de mois se tenait la **première rencontre de jeunes entre 2 clubs de corse**, réunissant au total une **soixantaine d'enfants**.

Composés d'enfants âgés de **7 à 13 ans** le club Ajaccien "l'Imperatori" et celui d'Aleria "Pastori" se sont réunis aux alentours de Mezzavia, pour pratiquer leurs activités sportives.

La discipline commence à prendre de l'ampleur en Corse. On compte **140 licenciés et 5 clubs au sein de la Ligue Corse de Baseball**.

C'est en 2017 que **Filipe Mendez** décide de créer le club Ajaccien suite à la rencontre de **Juan Severino**, originaire de république Dominicaine et de l'insulaire **Robert Pasqualini** fan lui aussi de la discipline.

Le trio crée alors un premier club à [Bastia "Bulldogs"](#) puis un an plus tard **"l'Orsi di Corti"** et dernièrement le club Ajaccien **"l'Imperatori"**.

Cette dynamique ne s'arrête pas le car en 2018 un autre club voit le jour à Ajaccio, **"i Filanci"**. En 2020 c'est la création du dernier club en date, celui d'Aleria "Pastori" qui compte déjà 70 licenciés.

Grace notamment à la création d'un championnat en faveur des plus jeunes, **la moitié des licenciés corses sont âgés de moins de 16 ans**. Ce qui permet aux dirigeants d'envisager l'avenir de la discipline en Corse.

Si aujourd'hui la disciplines commence à prendre de l'ampleur ce n'a pas toujours été le cas. Les premiers essais non concluants ont été effectués sans suite à Ghisonaccia. Toujours sans succès Robert Pasqualini crée les "les maures de Biguglia", là aussi sans suite. **Ce n'est qu'en 2013 avec la création des "Bulldogs" à Bastia que l'engouement commence à se crée**, 9 ans après du chemin à été fait pour le plus grand bonheur des passionnés.

5. Du côté des Clubs

L'école du Racing Moto Club Corsica



Le [RMCC](#) fêtera l'année prochaine **ses 20 ans**, en effet le club spécialisé en Moto-Cross crée en 2003 continue de prendre de l'ampleur au fil des ans.

C'est en **2001 que le président Laurent Peraldi** a entrepris la création du club, afin de répondre à une forte demande locale. Il aura fallu 20 mois de démarches administratives pour que le RMCC voit finalement le jour.

Malgré un engouement un peu moins important que dans les années 2000, le club **a référencé 114 licenciés l'an dernier dont 35 pour l'école de motocross.**

Pouvant aller de **6 à 20 ans** l'école de motocross permet de rassembler les passionnés pour des séances d'entraînements le mercredi après-midi et les weekends.

Récemment les infrastructures se sont améliorées grâce à la **création d'une buvette, un club house et des vestiaires pour les pilotes.** De plus cet été le club compte **s'équiper d'un système d'arrosage automatique mais également un éclairage complet pour des séances nocturnes.**

Côté activités, tout le monde peut trouver son bonheur et sa spécialité. Le club a aménagé une piste de super cross, **un parcours enduro et plusieurs parcours éducatif destiné à l'école de moto.**

Le club peut compter sur le soutien solide et la renommée de Christophe Charlier évoluant toujours au niveau mondial de sa discipline.

Comme beaucoup d'autres, le club souffre aujourd'hui **d'un manque cruel de bénévoles.** À cette occasion **Olivier Yvanez éducateur de motocross est venu directement d'Ardèche après 7 années de travail dans un centre de loisir.**

Le coté multi-discipline et le cadre familial lui ont permis d'envisager un avenir radieux dans le club. Olivier reconnaît naturellement le potentiel des jeunes sportifs du club, et estime qu'il y a une bonne marge de progression tout en mettant en place des exercices ludiques.

6. Plateforme Régionale Sport Santé Corse (PRSS CORSE)

Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique



[L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#) (L'ANSES)* publie sa dernière étude relative à **l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des adultes de 18 à 64 ans** (hors femmes enceintes et ménopausées).

95% de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis. Ces risques sont majorés lorsque le manque d'activité physique et l'excès de sédentarité sont cumulés. Certaines populations sont plus exposées. **Promouvoir des modes de vie favorables à la pratique d'activités physiques et à la lutte contre la sédentarité doit constituer une priorité des pouvoirs publics selon l'Anses.**

Certaines catégories de population davantage concernées

Aujourd'hui, **seuls 5% des adultes ont une activité physique suffisante pour être protectrice.**

En effet, en 2016, l'Anses avait identifié le besoin de cumuler différents types et niveaux d'activité pour être en bonne santé :

- **pratiquer 30 minutes, 5 fois par semaine**, une activité cardiorespiratoire comme monter les escaliers ou faire du vélo, courir, marcher à bonne allure ...
- **effectuer du renforcement musculaire 1 à 2 fois par semaine** comme, porter une charge lourde, jouer au tennis, faire de la natation ou de l'aérobic...
- **réaliser des exercices d'assouplissement** comme de la gymnastique, de la danse ou encore du yoga, 2 à 3 fois par semaine.

Les travaux de l'Anses révèlent **que les femmes sont plus exposées à un manque d'activité physique.** En effet, 70 % d'entre elles sont en deçà de tous les niveaux d'activité identifiés pour être en bonne santé, contre 42 % des hommes.

Concernant la sédentarité, passer plus de **8 heures par jour en position assise expose à un risque pour la santé.** Les adultes à faible niveau d'études et les moins de 45 ans sont les plus touchés.

Des risques d'autant plus élevés que les expositions sont cumulées

En France, plus d'un tiers des adultes cumulent un niveau de sédentarité élevé et une activité physique insuffisante. Ces personnes présentent ainsi des **taux de mortalité et de morbidité plus élevés.** « Par exemple, ils sont davantage exposés aux maladies cardiovasculaires et à certains cancers. Ils sont également plus à risque d'hypertension ou d'obésité. D'une façon générale, les risques associés à l'inactivité et à la sédentarité sont majorés lorsqu'ils sont cumulés » explique le Pr Irène Margaritis, cheffe de l'Unité d'évaluation des risques liés à la nutrition à l'Anses.

Des risques sanitaires pourtant évitables, par des actions collectives.

Bien sûr, l'initiative personnelle occupe une place importante, tant pour la pratique d'une activité suffisante que pour la réduction de la sédentarité.

Mais pour atteindre des niveaux suffisants à l'échelle individuelle, **l'Anses souligne l'importance des actions collectives et de long terme par la création d'un environnement global favorable à l'évolution des comportements.** Une **meilleure prise en compte de la pratique sportive dans les politiques publiques** est absolument essentielle pour prévenir les risques sanitaires. L'Agence rappelle que la mise en œuvre de ces recommandations rencontre aujourd'hui **des obstacles sérieux qui relèvent**

notamment de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des modes de transport et de l'organisation du temps et des espaces de travail ou scolaires.

Selon le Pr Irène Margaritis, « **c'est l'organisation même de nos modes de vies qui est à revoir : que ce soit dans l'espace public, en laissant davantage de place aux mobilités actives comme le vélo ou la marche, ou sur le lieu de travail, en favorisant la pratique sportive et en limitant les temps de sédentarité, ou encore dans le système scolaire en augmentant l'espace et le temps dédiés aux activités physiques et sportives** ».

Cette étude fait suite à l'alerte émise fin 2020 concernant le manque d'activité physique chez les jeunes et s'inscrit dans la continuité des travaux antérieurs de l'Agence sur le sujet, en particulier ceux de 2016 relatifs à l'actualisation des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité et ceux de 2020 réalisés à l'occasion du confinement.

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été créée le 1er juillet 2010. L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.*

Enquête ANSES



7. Les dossiers du CROS

Petit rappel de la gestion d'une association sportive



La gestion d'une association sportive englobe **différentes obligations et formalités qui incombent généralement aux dirigeants de l'association.**

Elle concerne notamment les démarches administratives, comptables et fiscales qu'une association loi 1901 doit respecter, afin d'assurer son bon fonctionnement et d'être en règle aux yeux de l'administration française.

Notez que l'**affiliation d'une association à une fédération sportive octroie des avantages**, dont souvent une assistance fédérale au travers de sa ligue régional dans la gestion de la structure.

Le **comité régional est également l'accompagnateur privilégié des associations sportives pour répondre à toutes les questions de gestions d'une structure.** Il faut considérer quatre aspects importants pour gérer une association sportive.

1. LA GESTION ADMINISTRATIVE

Elle concerne essentiellement la gestion des membres de l'association, qu'ils en soient adhérents, bénévoles ou salariés.

a) Gérer les adhésions et les cotisations

Le bureau d'une association sportive aura à **désigner un responsable en charge de l'établissement et de la tenue d'un fichier des adhérents.**

Ce fichier correspond à une **base de données permettant de recenser les coordonnées de tous les adhérents de l'association.** Cette base de données doit être continuellement mise à jour, en fonction de l'inscription ou du départ d'un adhérent.

Ce fichier est particulièrement utile au moment du paiement des cotisations puisqu'il aide l'association à notifier **clairement les membres à jour** dans leur versement de la cotisation.

L'association sportive devra cependant impérativement **informer les adhérents de l'existence de ce fichier** et obtenir leur consentement pour toute collecte de données personnelles.

Par ailleurs, elle a l'obligation de se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD) en tenant à jour un registre des traitements, dont un modèle est disponible sur le site de la CNIL.

b) La gestion et le recrutement de salariés

Une association sportive à but non lucratif a le **droit de recruter des salariés**. Le salariat se distingue du bénévolat par l'existence d'un lien de subordination entre l'association et le salarié. Le versement d'une rémunération, à différencier d'éventuels défraiements, permet aussi de prouver le salariat.

Le **processus d'embauche de salariés en association est identique à celui en entreprise**, de même que les modalités liées à la gestion du contrat de travail. Les salariés travaillant dans une association restent donc soumis au droit du travail et de la sécurité sociale.

2. LA GESTION COMPTABLE

La gestion de la **trésorerie et la tenue rigoureuse d'une comptabilité sont indispensables pour une association sportive**. Elle nécessite au préalable la création d'un compte bancaire, au nom de l'association. Celui-ci permet au club sportif d'avoir une meilleure traçabilité des recettes et dépenses effectuées. Des outils, tels que des logiciels de gestion, s'avèrent également essentiels.

a) L'utilisation de logiciels de gestion

Afin de parvenir à bien tenir sa comptabilité et en vue notamment d'établir ses comptes annuels, une association sportive peut avoir recours à des logiciels de gestion. Si ce n'est pas le cas il est conseillé alors d'avoir un cahier comptable relevant l'ensemble des mouvements financiers de l'association.

Un logiciel de gestion possède un certain nombre d'avantages comme le fait qu'il peut :

- Enregistrer de manière automatique les opérations courantes, dans les comptes adéquats (les recettes et dépenses) ;
- Contribuer à détecter toute anomalie comptable ;
- Aider à formuler les déclarations fiscales ;
- Automatiser la réalisation du bilan et du compte de résultat de l'association.

b) Réaliser le budget prévisionnel d'une association sportive

La gestion d'une association sportive requiert **l'élaboration d'un budget prévisionnel, couvrant un exercice de 12 mois, présentant uniquement les comptes de classe 6 et 7** (correspondant aux comptes des charges et produits) et de préférence équilibré.

Il est conseillé de **créer plusieurs sous-catégories au budget afin de séparer clairement les dépenses par postes** (les frais généraux, les frais de communication, les frais annexes, les investissements, les éventuels salaires, etc.).

Ainsi, un tel budget pourra se composer :

- D'un budget prévisionnel de fonctionnement, soit la prévision des dépenses (achats de matériel, charges externes...) et des recettes (subventions, cotisations, etc.) de l'exercice à venir.
- D'un budget prévisionnel d'investissement en vue de chiffrer les dépenses plus conséquentes investies en biens ou en entretien de matériel par exemple.
- D'un budget prévisionnel de trésorerie grâce auquel une association sportive peut évaluer chaque mois ses entrées et sorties d'argent. Elle parviendra à mieux anticiper les périodes difficiles comme les moments où elle aura à sa disposition davantage de fonds.

À la moitié de l'exercice en cours, l'association sportive pourra vérifier la pertinence de son budget et y apporter des corrections. Lorsqu'elle **constate un écart d'au moins 20% entre la réalité et les prévisions budgétaires, la nécessité d'en faire la révision doit s'imposer**.

3. LA GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ASSOCIATION

Gérer une association sportive est un exercice permanent pour lequel il convient d'avoir des locaux adaptés à ses activités.

a) Occuper des locaux bien ordonnés

Une association sportive possède en principe du matériel et des biens qu'il lui faut entreposer et sur lesquels veiller.

Une bonne gestion des locaux qu'elle détient s'avère donc primordiale. D'autant que ces lieux peuvent également parfois servir aux membres de l'association pour se retrouver, lors d'événements privés ou à l'occasion d'assemblées générales.

Une association sportive devra s'acquitter du paiement d'un loyer si elle ne veut pas risquer l'expulsion, mais aussi respecter les conditions d'utilisation des locaux, telles qu'elles sont édictées au sein du contrat de bail (le plus souvent de droit commun).

Il faut noter que pour des locaux du domaine public, la gratuité peut s'appliquer aux associations sportives d'intérêt général.

b) Communiquer sur les événements organisés par l'association sportive

Gérer une association sportive consiste aussi à la **mise en place d'événements pouvant contribuer au développement de l'association** et à lui donner une meilleure visibilité.

Cependant, il est nécessaire de promouvoir en amont ces événements, par le biais des **réseaux sociaux** (Facebook et Twitter principalement), d'un **blog ou d'une newsletter**. La communication devra bien sûr dépendre du public visé et de l'objectif de l'événement : collecte de dons, recrutement de bénévoles, présentation d'un nouveau projet, etc.

Par ailleurs, une communication régulière en vue de faire un retour sur les manifestations passées, appuyée par des photos et des vidéos, contribue à améliorer la notoriété de l'association et à valoriser ses actions.

4. LES OBLIGATIONS FISCALES D'UN CLUB SPORTIF

Une association sportive n'a par principe **pas beaucoup d'obligations fiscales**, à partir du moment où sa gestion est désintéressée et que ses activités commerciales demeurent marginales.

Elle ne sera ainsi pas soumise à l'impôt sur les sociétés, à la TVA ou encore à la cotisation foncière des entreprises. Une association sportive pourra aussi bénéficier **d'une exonération fiscale sur un maximum de 6 manifestations de bienfaisance ou de soutien**, organisées au cours d'une année civile.

Toutefois, l'association sera redevable de la taxe d'habitation si elle occupe des locaux meublés à titre privatif (en tant que propriétaire ou locataire). Un club sportif doit obligatoirement déclarer les rémunérations versées à ses salariés via la déclaration sociale nominative (DSN).

Dans le cas où une association sportive **perçoit des dons, elle devra fournir à ses donateurs un reçu fiscal qui leur permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt**. D'autres obligations, en fonction de la situation de l'association, peuvent s'appliquer.

C'est le cas par exemple de la taxe foncière, de la taxe sur les salaires ou de la redevance télévisuelle.

Eric Saez
Secrétaire général adjoint

8. Le CRIB de Corse (informations aux bénévoles)



CENTRE DE RESSOURCE ET
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

Guide pratique à la vie associative



GUIDE

APPEL À PROJET - FDVA 2022



FDVA 2022

APPEL À PROJET - Développement dispositif Service Civique en Corse



Appel à projet

 Partager  Partager  Partager